

*Ontario* : L'éducation postsecondaire incombe au ministère des Collèges et des Universités dont la Division des affaires universitaires a pour rôle d'établir et d'analyser la politique en cette matière et de s'occuper du système universitaire subventionné par la province. Celui-ci compte 19 établissements : 16 universités (Brock, Carleton, Guelph, Lakehead, Laurentienne, McMaster, Ottawa, Queen's, Ryerson Polytechnical Institute, Toronto, Trent, Waterloo, Western Ontario, Wilfrid Laurier, Windsor et York) et trois instituts (*Ontario College of Art*, *Ontario Institute for Studies in Education* et Royal Military College of Canada). Ces établissements varient beaucoup quant au nombre de leurs effectifs : cinq d'entre eux comptent moins de 5 000 étudiants à temps plein, sept en comptent entre 5 000 et 12 000, trois entre 12 000 et 17 000, alors que l'Université de Toronto à elle seule en compte plus de 35 000.

Les 16 universités financées par la province sont membres du Conseil des universités de l'Ontario. Cet organisme sert de point de contact pour les universités; il participe au processus de prise de décision de l'ensemble du système, agit en tant que porte-parole des membres pour les questions qui touchent l'ensemble des établissements et maintient la liaison entre les universités d'une part et le gouvernement et ses organismes de l'autre.

Le Conseil des affaires universitaires de l'Ontario est l'organisme intermédiaire entre le gouvernement et les universités. En tant que principal conseiller pour les questions liées au secteur universitaire, il examine les propositions concernant le financement annuel présenté par chaque établissement ainsi que par le Conseil des universités de l'Ontario, puis fait des recommandations au gouvernement quant au niveau du budget de soutien aux universités et à sa répartition.

*Manitoba, Saskatchewan, Alberta, Colombie-Britannique* : Les quatre provinces de l'Ouest ne disposent pas d'un système universitaire unique, mais il existe deux organismes qui servent à entretenir des liens d'une province à l'autre. Le *Western Canada Post-Secondary Co-ordinating Committee* permet aux quatre ministres provinciaux responsables de l'éducation supérieure de se retrouver pour discuter et appliquer certaines mesures. En outre, le *Council of Western Canadian University Presidents (COWCUP)* représente les universités de la région. À titre d'exemple de la coopération dans l'Ouest, mentionnons un accord interprovincial visant à centraliser la formation des vétérinaires par la création d'une seule école pour la région, le *Western College of Veterinary Medicine* qui fait partie de l'Université de la Saskatchewan.

Les systèmes universitaires du Manitoba et de la Colombie-Britannique ont beaucoup de traits communs. Tout d'abord, chaque province ne